



*Tous les membres de l'équipe de la circonscription de Vandoeuvre vous souhaitent une bonne et heureuse année 2009.*

## **1. Mouvement 2009**

Je vous invite à vous reporter au **BOEN spécial n°7 du 06/11/2008**.

De nouvelles règles relatives à l'organisation du mouvement des enseignants y sont décrites.

Des affectations spécifiques peuvent être proposées hors barème (postes à profil).

Les titulaires 1<sup>ère</sup> année peuvent bénéficier de postes fléchés et d'un accompagnement avec des enseignants tuteurs.

Les affectations à titre définitif sont privilégiées. Les fiches de vœux sont modifiées.

Une circulaire de l'Inspection Académique sera diffusée à ce sujet.

## **2. Evaluations**

### **2.1. Evaluations CM2**

Elles se dérouleront **du 19 au 23 janvier 2009**.

### **A NOTER :**

Une réunion d'information est prévue, pour les Directeurs des écoles élémentaires, le :

**vendredi 16 janvier 2009,  
à 18h00,  
dans les locaux de l'inspection.**

### **2.2. Evaluations CE1**

Elles se dérouleront **du 25 au 29 mai 2009**.

Toutes précisions utiles vous seront apportées en temps voulu.

### 2.3. Livret scolaire

Je vous invite à vous reporter au **BOEN n°45 du 27/11/2008**.

Le livret scolaire suit l'élève jusqu'à la fin de la scolarité primaire.

Il comporte :

- Un bilan des acquisitions, effectué en fin de GS.
- Les documents d'évaluations périodiques, en usage dans l'école pour suivre régulièrement les progrès de l'élève au fil de chaque année.
- Les résultats, en français et en mathématiques, aux évaluations nationales de CE1 et de CM2.
- Les attestations de maîtrise des connaissances et compétences en CE1 et en CM2 en référence aux programmes de l'école.
- Les attestations de premiers secours et de première éducation à la route.
- Les attestations, le cas échéant, de compétence en langue vivante.
- Les propositions faites par le conseil des maîtres et les décisions prises en fin d'année scolaire.

### 3. Informations diverses

#### 3.1. PE2 en stages et APE

Comme je vous l'ai déjà écrit dans un courriel, je rappelle que les PE2 en stage filé, qui assurent des décharges les lundis, n'interviennent pas dans les **aides personnalisées**.

En revanche, à la demande de Monsieur le Directeur de l'IUFM, lors des stages massés de trois semaines en responsabilité, ils assurent ces aides selon l'emploi du temps prévu dans l'école. Il est alors important de bien leur donner toutes les informations et tous les documents utiles pour assurer cette tâche.

#### 3.2. PE2 en stage filé et évaluation de la formation

Leur **suivi** pédagogique est assuré par les formateurs de l'IUFM.

L'IEN de circonscription est chargé de la **validation** de la formation. Cette validation prendra appui sur une/des visite(s) en classe, les lundis, à partir de la rentrée de janvier 2009. Ces visites pourront être assurées par les Conseillers Pédagogiques de la circonscription.

Les PE2 seront bien évidemment prévenus, en temps voulu, de ces visites.

#### 3.3. Quotité de travail en ZEP

Les membres des RASED doivent, s'ils sont concernés, déclarer leur quotité de travail en ZEP, afin de toucher les indemnités afférentes.

Un formulaire type est disponible sur le site de la circonscription (rubrique *Formulaires et documents*). Il est à me retourner à la fin de chaque trimestre et avant la période de vacances scolaires concernée (fin décembre, fin mars, fin juin) afin que je le signe, avant envoi à l'Inspection Académique.

#### 3.4. Animations pédagogiques

Je rappelle que toute participation à une animation sur parcours individualisé nécessite une inscription préalable auprès des organisateurs. Cela est particulièrement important car le nombre de places est, le plus souvent, limité (ex : CDDP 54...).